

Le père Martel rejoint l'équipe du pèlerinage

VENDEVILLE. De nos jours, un prêtre se partage entre plusieurs clochers. La paroisse Saint-Eubert de Vendeville constitue une exception parce qu'il y a maintenant deux prêtres sous le même clocher.

Cette particularité s'explique parce que l'église est le siège du pèlerinage à sainte Rita. Elle attire 500 visiteurs par jour pendant la neuvaine, 5 000 le 22 mai lors de la fête de clôture. Une telle fréquentation implique l'activité, certes peu visible mais indispensable, de dix personnes.

Lorsque l'abbé Régis Beils a été nommé recteur du pèlerinage en 2014, il lui avait été annoncé par l'évêché qu'ils seraient deux prêtres. Un problème de santé de l'abbé avec qui il devait officier a fait que M. Beils s'est retrouvé seul. Malgré la difficulté, son esprit de bâtisseur, ses qualités d'organisateur ont produit leurs effets : la fréquentation et la ferveur ont encore monté en puissance.

ANCIEN ORTHOPHONISTE

Depuis le début du mois, il a été rejoint par un vicaire de 45 ans, le père Benoît Martel. Son parcours est déjà bien riche. Après une maîtrise de sciences du langage, il a exercé pendant sept ans le métier d'orthophoniste. Il est entré au séminaire à 30 ans en 2002 et a été ordonné prêtre en 2009. Il est passé à Dunkerque, à la Madeleine, en même temps qu'il a poursuivi des études à Paris, avant d'être nommé à Loos ces deux dernières années.

Il souhaitait une mission qui lui correspondait davantage : être là où il y a du monde, des rencontres humaines et une forte ferveur. Il connaissait l'abbé Beils et souhaitait collaborer avec lui. Sa demande a reçu un avis favorable de l'évêché. Il habite maintenant un appartement dans la commune, ce qui atteste de sa volonté d'ancrage local. En conclusion, il n'a qu'une expression simple mais pleine de sens : la joie d'être présent. ■

V. L. (CLP)



Le Conseil d'État rendra bientôt sa décision sur le recours anti-THT

Judi, le recours contre la déclaration d'utilité publique accordée au projet de ligne THT Avelin-Gavrelle faisait partie des dossiers à l'audience du Conseil d'État. La juridiction suprême rendra sa décision d'ici 15 jours à trois semaines.



Après des années de bataille face à RTE, les militants anti-THT sont suspendus à la décision du Conseil d'État.

PHOTO ARCHIVES PASCAL BONNIERE

PAR ANNE-GAËLLE DUBOIS
villeneuveascq@lavoixdunord.fr

PÉVÈLE. Les dés sont jetés. Désormais, l'avenir de la ligne THT qui va d'Avelin, en Pévèle, à Gavrelle, près d'Arras, est dans les mains du président de la sixième chambre du Conseil d'État. Jeudi matin, en effet, la plus haute juridiction de l'administration française se penche sur le recours contre la déclaration d'utilité publique (DUP) accordée en décembre 2016 par Ségolène Royal au projet mené par RTE (Réseau de transports d'électricité) pour la reconstruction et le doublement de cette ligne à 400 000 volts de trente kilomètres. C'est l'ultime recours possible en France...

Comme pour toutes les délibérations, le rapporteur public a passé environ un quart d'heure à ex-

poser la requête. Il a pendant plusieurs mois étudié le dossier monté par le cabinet d'avocats de l'ancienne ministre Corinne Lepage, spécialisé dans les questions d'environnement.

LES ARGUMENTS DES MILITANTS CONTRE CEUX DE RTE

Au nom des associations (RPEL 59, ADBM, Leforest Environnement, ADEF) et des municipalités (Attiches, Leforest, Mons-en-Pévèle, Tourmignies) vent debout contre le projet THT, l'avocate conteste son bien-fondé autant pour des raisons de santé publique, économiques, qu'environnementales. Les militants clament notamment que les pylônes, jusqu'à 70 mètres de haut, vont défigurer la campagne pévéloise, en particulier le village perché de Mons-en-Pévèle.

Le rapporteur public s'est aussi basé sur les arguments donnés en réponse par RTE. Le ministère

de l'Environnement a également remis ses observations. On se souvient d'ailleurs que la députée Charlotte Lecocq et les maires concernés étaient allés rencontrer le secrétaire d'État Sébastien Lecornu pour lui dire tout le mal qu'ils pensent du projet...

DEMANDE DE REJET DU RECOURS PAR LE RAPPORTEUR PUBLIC

Au final, le rapporteur public, Louis Dutheil de Lamothe, a demandé le rejet du recours contre la DUP... Mais, c'est au président de statuer, d'ici deux à trois semaines. Tout espoir n'est pas perdu pour les militants anti-THT. L'avocate a d'emblée rédigé une note en délibéré, transmise au président, comme le veut la procédure.

Suivra-t-il l'avis du rapporteur public ou sera-t-il convaincu par les arguments de l'avocate ? On entre désormais dans le secret de l'instruction... ■

200020659VD

Bonduelle
BIENVENUE

www.bonduellebienvenue.fr

Du 28 Sept > 06 Oct 2018

Produits disponibles du 28 septembre au 6 octobre 2018 jusqu'à épuisement des stocks. Produits vendus sous le chapiteau ne bénéficiant pas de remises supplémentaires 15% et 30% et non cumulables avec d'autres offres promotionnelles en cours.

51 rue Elisée Reclus - VILLENEUVE D'ASCQ
03 20 43 79 18

Sortie 4 Cantons / Métro 4 Cantons / Parking gratuit à votre disposition

FOIRE A LA CONSERVE

OUVERTURE DU MAGASIN
Du lundi au vendredi de 10h à 19h
sans interruption
et le samedi de 10h à 18h
sans interruption